

**DÉPARTEMENT DE L'ARDÈCHE
COMMUNE DE GUILHERAND GRANGES
LE CLOS BENOIT**

DÉCONSTRUCTION D'UN BÂTIMENT 103 RUE PIERRE CURIE

MAÎTRE D'ŒUVRE	MAÎTRE D'OUVRAGE
BETEBAT 13A Chemin des Chaussades 07200 AUBENAS Tél : 04 75 93 34 80	L'IMMOBILIÈRE VALRIM 24 RUE BALZAC 26008 VALENCE Tél : 04 75 41 07 45
BUREAU DE CONTRÔLE	

**CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES - PHASE : DCE
LOT 00a :
TRAVAUX PRÉPARATOIRES POUR FOUILLES ARCHÉOLOGIQUES**

10/08/2026

AFFAIRE N°

B/207.182.07.26.8631



BETEBAT
Bureau d'Études Structures

Site web : www.betebat.fr

AGENCE ARDÈCHE :

13A Chemin des Chaussades
07200 AUBENAS
Tél : 04 75 93 34 80
E-mail : contact@betebat.fr

AGENCE DROME :

2 Avenue du 52ème RI
L'Occitan B
26200 MONTELIMAR
Tél : 04 75 51 92 22
E-mail : contact@betebat.fr

I Table des matières

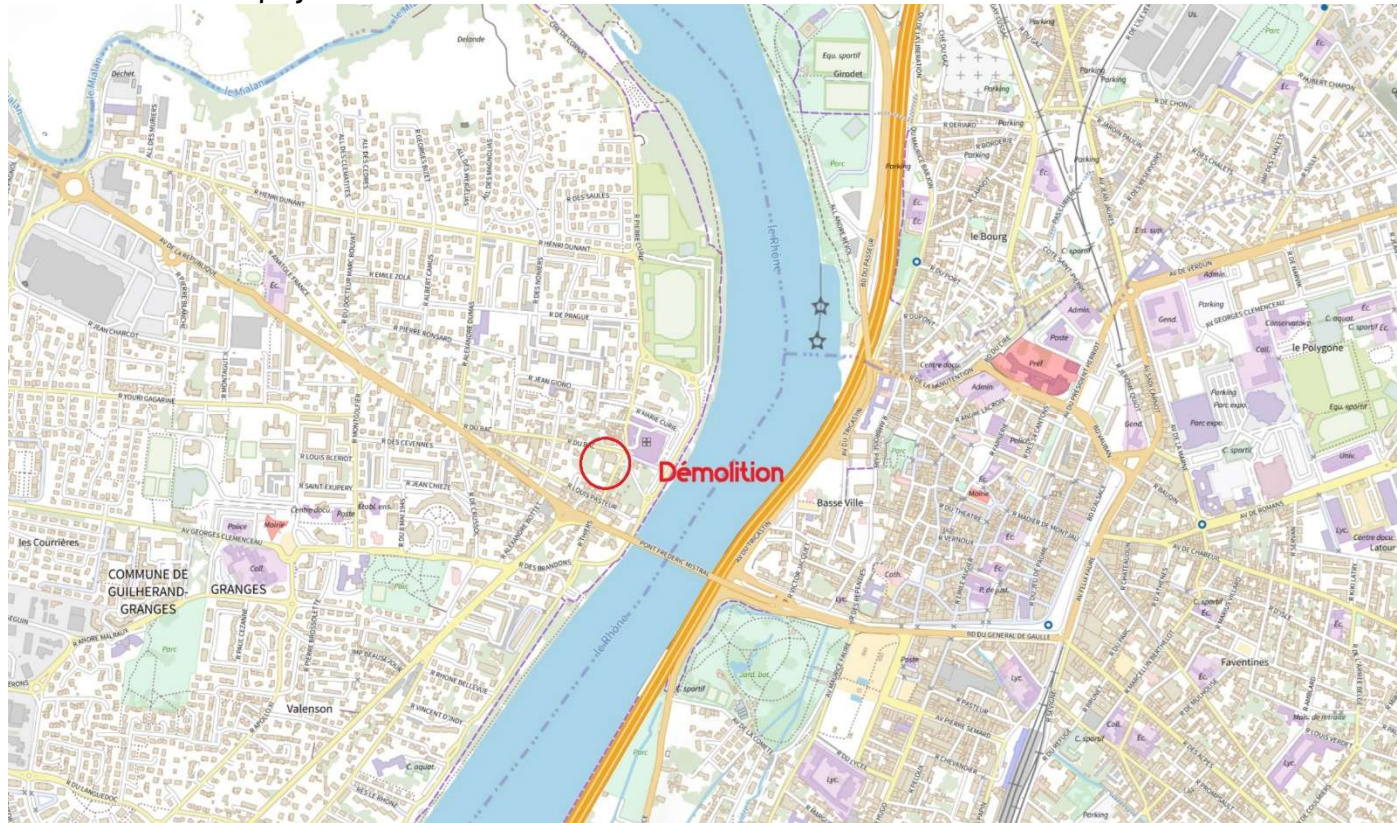
I	GÉNÉRALITÉS	3
I.1	OBJET	3
I.2	DISPOSITIONS GÉNÉRALES	4
I.3	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES.....	4
I.4	RÉSEAUX - DT	5
I.5		5
I.6	PROPRETÉ DU CHANTIER	5
I.7	GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIER.....	5
I.8	OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE.....	5
2	DESCRIPTION DES OUVRAGES.....	5
2.1	Opérations de décroûtage extérieur autour des ouvertures.....	5
2.1.1	Façade Nord	6
2.1.2	Façade Est grande ouverture à meneaux	6
2.1.3	Façade Est Ouvertures	6
2.1.4	Quantité supplémentaire.....	6
2.2	Sondages intérieurs - murs.....	7
2.2.1	Façade Nord	7
2.2.2	Façade Est.....	7
2.3	Sondages intérieurs - plafonds.....	7
2.3.1	Pièce donnant en façade Nord.....	7
2.3.2	Pièce donnant en façade Est.....	7
2.4	Échafaudage.....	7
2.4.1	Mise à disposition d'échafaudage.....	7
2.4.2	Semaine supplémentaire.....	8

I GÉNÉRALITÉS

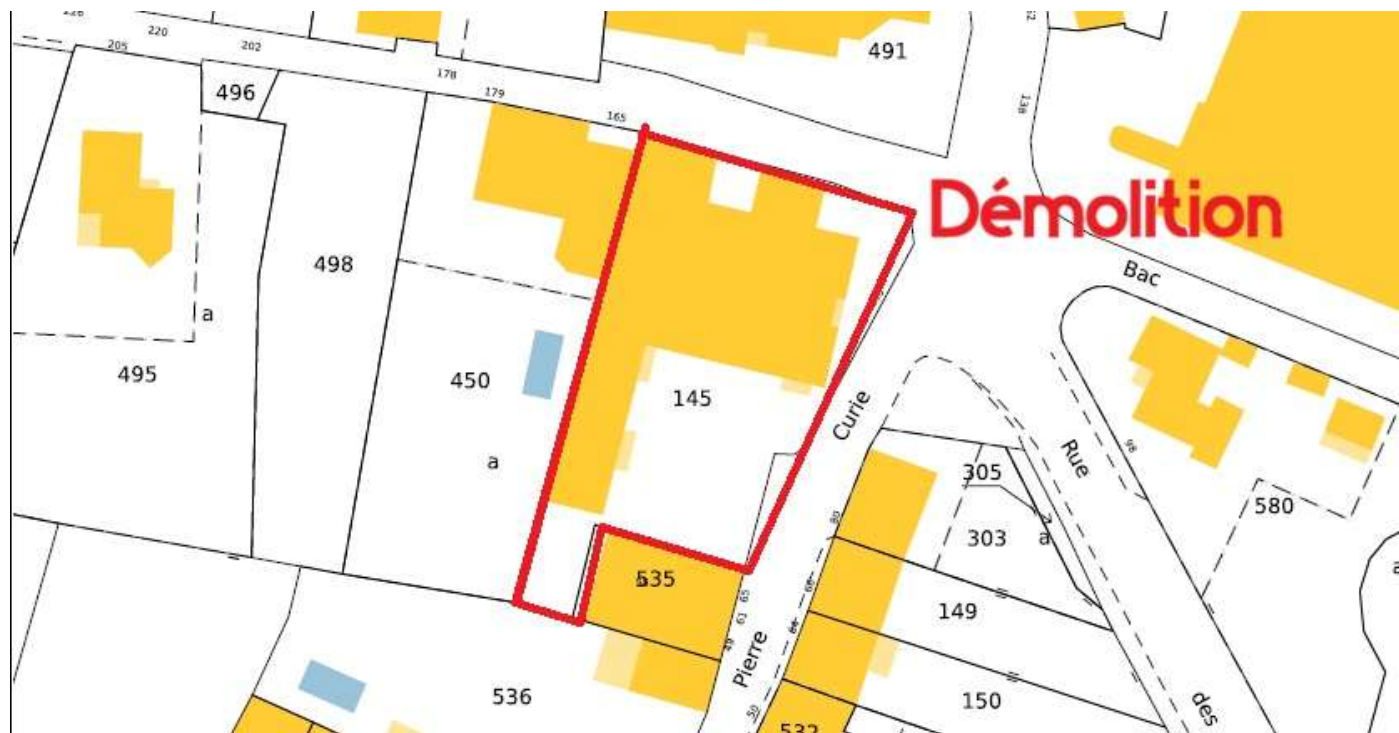
I.1 OBJET

Le projet consiste à la déconstruction d'un bâtiment situé 103 Rue Pierre Curie 07500 GUILHERAND-GRANGES. Le présent document fixe les travaux envisagés les travaux en vue des fouilles archéologiques préalables à la démolition.

Plan de situation du projet :



Plan cadastral :



Vue aérienne :



Les travaux seront réalisés dans le respect des normes en vigueur et des normes de sécurité.

I.2 DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Ce bâtiment est fonctionnel et actuellement occupé partiellement par la Croix-Rouge. De ce fait, il y a encore l'eau et l'électricité.

L'entrepreneur verra directement avec le maître d'ouvrage pour les possibilités éventuelles d'utiliser les sanitaires et l'électricité du site. Il devra obtenir une autorisation écrite avant le début des travaux.

I.3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GÉNÉRALES

Les travaux seront exécutés en conformité avec les DTU, les règles de l'art, les normes Françaises et Européennes, les documents techniques existants, CCTG, règles de calculs, avis techniques, etc. en vigueur à ce jour.

Par le fait d'avoir remis son offre, l'entrepreneur est réputé :

- s'être rendu sur les lieux où doivent être réalisés les travaux (certificat de visite obligatoire à joindre à la candidature) ;
- avoir pris parfaite connaissance de la nature et de l'emplacement de ces lieux et des conditions générales et particulières qui y sont attachées et de toutes les conditions pouvant en quelque manière que ce soit avoir une influence sur l'exécution et les délais, ainsi que sur la qualité et les prix des ouvrages à réaliser. Il ne pourra donc arguer d'ignorances quelconques à ce sujet pour prétendre à des suppléments de prix ou à des prolongations de délais.

L'entrepreneur est contractuellement réputé :

- parfaitement connaître les réglementations et les documents contractuels applicables aux travaux de son marché ;
- avoir pris connaissance des possibilités d'accès, d'installation de chantier, de stockage de matériaux, des disponibilités en eau, en énergie électrique, etc. ;
- avoir pris tous les renseignements concernant d'éventuelles servitudes ou obligations.

I.4 RÉSEAUX - DT

Une déclaration de travaux (DT) a été effectuée le 3 août 2026. Les réponses des concessionnaires sont jointes au présent dossier de consultation. Le maître d'ouvrage se chargera de la consignation de tous les réseaux et fournira une attestation écrite de consignation des réseaux avant la période de préparation.

I.5

I.6 PROPRIÉTÉ DU CHANTIER

L'entrepreneur devra veiller en permanence à la propreté du chantier et procéder au nettoyage régulier de celui-ci. L'entrepreneur prévoit dans son offre la remise en état de l'emprise du chantier à la fin de son intervention, y compris zones de stockage.

I.7 GESTION DES DÉCHETS DE CHANTIER

L'entreprise titulaire du présent lot aura à sa charge la responsabilité de la gestion des déchets pendant toute la durée des travaux de son lot.

Elle devra rédiger un document de gestion des déchets afin d'informer tous les intervenants du protocole de suivi des déchets sur le chantier.

Elle devra prendre un contrat avec une société spécialisée pour la collecte et la gestion des déchets et aura à sa charge la gestion des bennes pendant toute la durée du chantier.

Elle devra mettre en place la signalisation des types de déchets sur chaque benne, délimiter les aires de bennes en les regroupant afin d'éviter les dépôts inappropriés.

L'enlèvement et la vidange des bennes à chaque fois que cela sera nécessaire, avant que celles-ci ne débordent, pendant toute la durée du chantier.

L'entrepreneur fournira l'ensemble des bordereaux de suivi de déchets au maître d'œuvre, au fur et à mesure de l'avancement, à l'occasion de chaque réunion de chantier.

Cette prestation sera intégrée dans l'offre de prix du présent lot.

I.8 OBLIGATIONS DE L'ENTREPRISE

La description des travaux dans le CCTP et les quantités notées dans la DPGF sont données à titre indicatif dans le but d'aiguiller les entreprises afin qu'elles puissent établir leurs propres quantitatifs et s'engager alors sur un montant de travaux.

L'offre de prix s'entend complète, c'est-à-dire fournitures, main d'œuvre, frais de déplacement, frais d'études propres au soumissionnaire, tri, évacuation des déchets et tous autres frais relatifs à la réalisation des travaux.

L'entrepreneur étant un spécialiste expérimenté, sachant de son corps d'état, il doit obligatoirement vérifier les éléments donnés et doit signaler toute éventuelle erreur ou omission afin que celle-ci puisse être corrigée pendant la période de l'étude de prix.

L'entrepreneur ne pourra en aucun cas porter une réclamation après la remise des prix sur une erreur ou omission éventuelle.

L'entrepreneur est réputé avoir pris connaissance des lieux et des prestations à chiffrer. Il a pris connaissance du terrain et de ses contraintes, des constructions voisines, des modalités d'accès au terrain, des réglementations administratives en matière de sécurité sur le domaine public.

2 DESCRIPTION DES OUVRAGES

2.1 Opérations de décroûtage extérieur autour des ouvertures

Décroûtage partiel du mur extérieur autour des ouvertures spécifiées sur le bâtiment historique, en façade Est et Nord, comprenant la mise en place d'un échafaudage, le décroûtage pour permettre les investigations archéologiques, le tri et l'évacuation des gravats en décharge professionnelle. Décroûtage sur toute la périphérie des ouvertures concernées sur un mètre de large autour de l'ouverture.

Ce poste comprend les montage, location et démontage des échafaudages nécessaires au travail en sécurité.

Un poste de mise à disposition de cet échafaudage pour les fouilles est compté plus bas.

2.1.1 Façade Nord



Mode de métré : à l'unité

2.1.2 Façade Est grande ouverture à meneaux

Mode de métré : à l'unité



2.1.3 Façade Est Ouvertures

Mode de métré : à l'unité



2.1.4 Quantité supplémentaire

Prix pour un mètre carré supplémentaire

Mode de métré : au mètre carré

2.2 Sondages intérieurs - murs

Réalisation de sondages sur les murs des ouvertures citées ci-dessus, à l'intérieur du bâtiment, à proximité directe de celles-ci, comprenant le piquage de l'enduit intérieur, ou le dégagement des doublages, jusqu'à retrouver le mur initial. Sondage sur un mètre carré par mur concerné. Tri des déblais et évacuation en décharge professionnelle.

2.2.1 Façade Nord

Mode de métré : Au mètre carré

2.2.2 Façade Est

Mode de métré : Au mètre carré

2.3 Sondages intérieurs - plafonds

Démontage des plafonds et faux-plafonds et isolations sur une bande de 1.50 mètre par 3.50 mètres pour permettre de retrouver les ouvrages horizontaux d'origine.

2.3.1 Pièce donnant en façade Nord

Plafond en dalles sur ossatures

Mode de métré : Au mètre carré



2.3.2 Pièce donnant en façade Est

Plafond en Plâtre avec caissons poutres

Mode de métré : Au mètre carré



2.4 Échafaudage

2.4.1 Mise à disposition d'échafaudage

Mise à disposition de l'échafaudage sur les deux zones (Nord et Est) pour deux semaines, à l'intervenant des fouilles archéologiques. Compris rédaction d'une convention d'utilisation entre les parties.

Mode de métré : A la semaine

2.4.2 Semaine supplémentaire

Ce poste comprend la mise à disposition d'une semaine supplémentaire de l'échafaudage.

Mode de métré : A l'unité

FIN